

Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports
des Pays d'Expression Française

Séminaire des Directeurs de Centres de
Formation de Jeunes
ou d'Education Extra-Scolaire

(Kigali du 2 au 7 juin 1980)

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
26, Rue Huart B.P. 3220 Tél. 21.10.30 - Télex 204 CONFMEJS - S.G. DAKAR

Dimanche 1er et

Lundi 2 juin

Accueil des participants

Mardi 3 juin

matin

9h00

- Cérémonie officielle d'ouverture
au Palais de la Jeunesse

- Discours de Monsieur NTEZILYAYO Anastase,
Secrétaire Général au Ministère de la
Jeunesse et des Sports

- Discours du Délégué du Secrétariat techni-
que permanent

9h30

- Suspension de séance

9h45

- Présentation du Rapport introductif du
Secrétariat technique permanent

- Discussion

- Echanges de vues sur l'organisation des
travaux

- Agencement :

- Méthodologie

- Structuration (élection du Bureau)

12h00

- Déjeuner

Après-midi

16h00

- Communications des délégations

17h00

- Constitution des Commissions et Début
des travaux en Commissions

20h00

- Dîner

Mercredi 4 juin

matin

8h00

à 12h00

- Visites des Centres de formation de la
Jeunesse (l'expérience du Rwanda)

- Centre de GACULIRO

- Centre de GAHANGA

12h00

- Déjeuner

.../...

Mercredi 4 juin

(après-midi)

15h00

- Travaux en Commissions

20h00

- Dîner

Jeudi 5 juin

(matin)

8h00

- Travaux en Commissions

12h

- Déjeuner

Après-midi

15h - 7h

- Travaux en Commissions

20h

- Dîner

Vendredi 6 juin

(matin)

9h00

- Travaux en commissions et
Rédaction des rapports

- Discussion et adoption des rapports
des commissions.

(après-midi)

15h00

- Séance Plénière

19h

- Soirée Culturelle avec le
"Ballet national".

Samedi 7 juin

9h00

- Présentation du rapport Général
discussion et adoption.

10h00

- Conclusions générales

11h00

- Cérémonie de clôture
- Allocution du Secrétaire Général
adjoint du Secrétariat technique
permanent.
- Discours de clôture
- Réception.

Dimanche 8 Juin

et Lundi 9 Juin

- Départ des Délégués.

- | | |
|------------------------------|--|
| 1. NTEZILYAYO Anastase | Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 2. NDAYIZIGIYE Joseph | Directeur Général a.i au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 3. KANYARUSHOKI Claver | Directeur au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 4. KALISA Emmanuel | Chef de Division au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 5. KAREKEZI Epinaque | Chef de Division au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 6. BAGOYI Joseph | Chef de Bureau au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 7. RUTAMBUKA Claudien | Chef de Bureau au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 8. NYILIBAMBE Fébronie | Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 9. NIYOKINDI Agnès | Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et des Sports. |
| 10. RWIMIRA Déogratias | Fonctionnaire à la Permanence du M.R.N.D. B.P. 1055 KIGALI |
| 11. MUKAKABANO Léocadie | Fonctionnaire au Ministère de l'Intérieur (FDC) KIGALI |
| 12. NIWEBASA Marie Thérèse | Fonctionnaire au Ministère de la Santé Publique B.P. 84 KIGALI |
| 13. NZAMWITA Aloys | Fonctionnaire au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif B.P. 60 - KIGALI |
| 14. NSABIMANA Joseph | Fonctionnaire au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif B.P. 60 KIGALI |
| 15. KALIMUNDA Joseph | Chef de Bureau au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi |
| 16. NZABANDORA J. Danascène | Journaliste à l'ORINFOR |
| 17. NSENGIYUMVA Herménégilde | Journaliste IMVAHO à l'ORINFOR |

18. HABINSHUTI Antoine	Chef de Division au Ministère du Plan
19. NSENGIYUMVA Chem	Directeur au Ministère de l'Education Nationale
20. NEZEHOSE J. Bosco	Directeur au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
21. JACOB Irénée	Directeur du C.F.R.J. BUTAMWA B.P. 37 KIGALI
22. INES Carignano	Directrice de l'OCARR. B.P. 88 BUTARE
23. WIEME Jules	Directeur du CPA KISIRO B.P. 6 BYUMBA
24. MUNYANSHONGORE P. Célestin	Directeur de l'AJEPO B.P. 442 - KIGALI
25. STOUFFS Léon	Chef du Projet KACYIRU B.P. 425 KIGALI
26. SHYIRAKERA Callixte	Curé de NYAMASHEKE B.P. 7 CYANGUGU
27. GASAMAGERA Augustin	Instructeur au Centre de SHYOGWE B.P. 16 GITARAMA
28. NTAUWIGANAYO Athanase	Directeur du CFJ KINYIMAKARA B.P. 68 GIKONGORO
29. KABENGA Fabien	Instructeur au CEDECOS Commune SHYORONGI
30. MUGEMANGANGO André	Directeur du CFJ SHYOGWE B.P. 16 GITARAMA
31. MURENGERANTWALI Félicien	Directeur du CFJ KABARE Commune TARE
32. RUSHIGAJIKI Jean	Directeur du CFJ GACULIRO KIGALI
33. NGOMANZUMU Emmanuel	Instructeur au CFJ GACULIRO KIGALI
34. MUHINDA Juvénal	Comptable entreprise KAMANA B.P. 311 KIGALI
35. MUSABIMANA J.M.V.	Directeur du CSEHF KACYIRU B.P. 425 KIGALI
36. MINANI Thimothée	Directeur du CFJ MASAKA B.P. 433 KIGALI
37. KAVANGE Léodomir	Instructeur au CFJ KABARE Commune TARE
38. BALINDA Cléophas	Secrétaire du CCDFP NYAKABANDA B.P. 53 GITARAMA
39. NTAMABYALIRO Ernest	Directeur du CFJ NYANTANGA B.P. 627 BUTARE

40. TWAGIRAMUNGU Gaspard

Directeur du CFJ MBAZI B.P. 534 BUTARE

41. NTIRUSHYA Cyriaque

Directeur du Club RAFIKI B.P. 952 KIGALI

42. SIBOMANA René

Secrétaire National de l'ASR
B.P. 775 KIGALI

ST/ STP/CONFEJES et ENCADREMENT

43. Antoine Diahère NDIAYE

Secrétaire Général Adjoint

44. Yves DEGREEF

Secrétaire Général de l'Institut Central
des Cadres, 1, rue Guinard,
1040 - BRUXELLES -

C.E.P.G.L.

45. NIRAGIRE Donation

Fonctionnaire à la C.E.P.G.L.

CEREMONIE D'OUVERTURE

ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL

du Ministère de la Jeunesse et des Sports à l'Occasion de l'Ouverture du Séminaire des Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse de la C.E.P.G.L. organisé dans le cadre de la CONFEJES, du 2 au 7 juin 1980

à K I G A L I

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du Secrétariat technique permanent,
Messieurs les Représentants du Secrétariat technique permanent de la CONFEJES,
Messieurs les Délégués,
Mesdames,
Mesdemoiselles
Messieurs,

Le Séminaire qui nous réunit aujourd'hui revêt une grande importance, car nous portons tous un intérêt particulier à la Jeunesse et ces problèmes, notamment à sa formation civique, sociale et technique. Nous en voulons pour preuve ce passage du Discours programme du 8 janvier 1979 du Chef de l'Etat Rwandais, le Général Major HABYARIMANA Juvénal parlant du rôle du Ministère de la Jeunesse et des Sports : "L'objectif à atteindre est clair : l'intégration de la jeunesse non scolarisée dans le cadre du Développement", et dans son discours du nouvel AN 1980 il rappelait, je cite "Le Ministère de la Jeunesse et des Sports doit s'affirmer davantage dans le programme d'action en faveur du développement communal, par la mobilisation de la Jeunesse et son organisation en associations coopératives de production et de commercialisation" fin de citation. Voilà à quoi doit tendre la formation que nous dispensons dans nos centres.

La décision de tenir ce séminaire a été prise à la Xème session de la CONFEJES tenue du 25 au 26 janvier 1980 à COTONOU. Je me félicite de ce que la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française constitue un bon cadre de concertation, de réflexion et un puissant moyen pour aborder et analyser en commun, les problèmes auxquels nous sommes tous confrontés en matière d'encadrement et de formation de la Jeunesse. Cette rencontre placée au niveau des pays des Grands Lacs s'inscrit dans la voie déjà tracée par les trois gouvernements du BURUNDI, du RWANDA et du ZAIRE, et concrétisée par l'Accord Culturel, Scientifique et Technique signé à Kigali le 21 juin 1975.

.../...

L'article 2 de cet Accord stipule notamment que "Les Parties contractantes s'engagent à rendre progressivement leurs programmes de base des enseignements semblables à tous les niveaux. A cet effet, elles décident d'échanger toutes informations utiles sur ces programmes et leurs modifications éventuelles".

C'est dans cet esprit que vous trouverez au menu de votre ordre du jour entre autres sujets, un projet de Programme Général de Formation de la jeunesse en vue de son adoption par les trois pays de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs. J'en profite pour vous signaler que nous attendons toujours les délégués Burundais et Zaïrois.

Ce programme fera l'objet de discussions en trois commissions chargées respectivement d'étudier les parties concernant :

- les cours techniques
- les cours généraux
- le Règlement général des Centres de Formation et la grille horaire.

Les autres points de l'ordre du jour, non moins importants, concernent notamment :

- les échanges de vues sur les expériences menées de part et d'autre en matière de formation de la Jeunesse.
- la comparaison des différentes approches méthodologiques;
- l'analyse de la problématique d'intégration des jeunes dans les circuits de production après leur formation;
- les perspectives d'une coopération pratique et concrète en matière de jeunesse; notamment en établissant des contacts réguliers soit par correspondance, soit par des visites réciproques, et en échangeant de la documentation entre centres de même vocation pédagogique.

Tels sont les principaux points que vous aurez à approfondir au cours de ces cinq jours que dureront vos travaux. J'espère fermement que les débats que dureront vos travaux. J'espère fermement que les débats que vous allez mener nous permettront de dégager une voie devant donner à notre jeunesse la possibilité d'appréhender tous les aspects des problèmes de développement afin de pouvoir participer activement à leur solution.

Vous insisterez sur le côté pratique de la formation et garderez toujours à l'esprit que ces jeunes auront pour la plupart à mener leur vie en milieu rural et vous en tiendrez largement compte dans le programme général que vous allez confectionner.

Enfin, je suis convaincu que de ces travaux sortiront des propositions concrètes et réalistes pour une action efficace et soutenue en matière de formation de la jeunesse descolarisée et non scolarisée afin de l'orienter vers une participation plus consciente et plus déterminée aux difficiles tâches de développement de nos pays respectifs.

C'est sur cette note d'espoir que je vous invite, Messieurs les délégués, à vous pencher minutieusement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de vos travaux qui, comme je le souhaite sincèrement, se dérouleront dans une ambiance de fraternité, d'amitié et de compréhension mutuelle.

Je voudrais, avant de terminer rendre un vibrant hommage au Secrétariat technique permanent qui a bien voulu mettre à notre disposition un personnel d'encadrement de ce stage. La présence du Secrétaire Général Adjoint du S.T.P. Monsieur NDIAYE et des personnes qui l'accompagnent nous réjouit. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude. Nos remerciements s'adressent également à vous séminaristes qui n'avez pas hésité à répondre à notre invitation pour réfléchir ensemble sur les problèmes de notre Jeunesse. Je souhaite plein succès aux travaux du présent séminaire.

Je vous remercie.

Discours de Monsieur Antoine Diahère Ndiaye
Secrétaire Général Adjoint du Secrétariat Technique
Permanent des Conférences Ministérielles de l'Education,
de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression
Française.

Monsieur le Secrétaire Général Représentant M. Le Ministre de la Jeunesse et
des Sports,

Excellences,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Honorables délégués,

Le professeur Amadou Sanb, Secrétaire Général des Conférences
Ministérielles de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression
Française, en mission, nous a fait l'honneur de nous désigner pour le représenter
à cette session d'information et de formation.

Tout d'abord, nous voudrions remercier chaleureusement le Gouverne-
ment Rwandais pour l'accueil et toutes les marques d'attention dont nous avons
été l'objet depuis notre arrivée en terre rwandaise.

Du reste, pour qui connaît ce pays, ce n'est pas surprenant puis-
que l'hospitalité au sens de la Tradition Africaine est ici une réalité permanen-
te et nous nous devons de le souligner.

Nous sommes ici réunis à l'effet de réfléchir ensemble sur les
problèmes de formation de la Jeunesse en relation avec le Développement de nos
sociétés.

Les objectifs principaux de notre séminaire sont :

- 1/ de favoriser des échanges entre responsables de l'Education extra-scolaire
tant du point de vue de la méthodologie que de celui des expériences déjà
acquises, en vue d'une meilleure insertion des jeunes dans la vie active
après la formation.
- 2/ d'étudier les possibilités de contacts réguliers entre les centres de for-
mation en vue de promouvoir des échanges qui ne pourront qu'être bénéfiques
pour nos pays.

Le présent rapport a pour objet d'introduire le débat sur le thème principal du séminaire.

Il ne peut donc aborder de façon exhaustive l'ensemble des problèmes relatifs à ce thème et, par conséquent, ne soulèvera que des directions de recherches et des hypothèses de travail liées aux objectifs des centres de formation de la jeunesse, au contenu des programmes qui y sont mis en oeuvre ou aux méthodes appliquées, à partir des expériences diverses entreprises dans les pays membres de la CONFEJES.

Il s'en suivra alors un débat général au cours duquel chacun d'entre nous livrera aux autres les réflexions et enseignements que lui inspireront et le rapport lui-même et les différentes communications que nous feront les pays participants.

I - Les objectifs du séminaire

Lors de sa IX^e session ordinaire, la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française, tenue à Paris les 26 et 27 octobre 1978, avait retenu, entre autres projets, au titre des programmes de l'année 1979, deux colloques ayant trait à l'objet de notre séminaire :

- L'un, à Banako, du 11 au 15 mars 1979, intitulé "Colloque sur les formes d'éducation extra-scolaire orientées vers le développement";
- L'autre, à Niamey, du 16 au 22 juillet 1979, dont le titre était "Colloque sur le Foyer des Jeunes, cellule d'animation du quartier-communauté";

C'est dans ce cadre, vous vous en doutez, que s'inscrit notre séminaire d'aujourd'hui.

En effet, au lendemain de l'Indépendance, les pays membres de la CONFEJES ont eu à déployer d'importants efforts pour résoudre l'équation : Formation/Emploi, en vue d'une meilleure intégration des jeunes dans les circuits productifs de la vie nationale; la préoccupation majeure de nos différents gouvernements était donc, et demeure, le Développement Global de nos sociétés.

Il va s'en dire que le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui est d'actualité et nos réflexions devront nous permettre de formuler des propositions concrètes qui auront l'avantage d'esquisser des solutions pratiques aux problèmes de la Jeunesse.

Ce séminaire, limité aux pays membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, a, pour objectifs :

- 1) de favoriser les échanges entre responsables, du secteur de l'éducation extra-scolaire de ces pays - échanges portant sur les méthodes de formation et les expériences propres à chacun;
- 2) de comparer les approches méthodologiques tant au plan des formations dispensées qu'à celui de l'insertion des jeunes dans la vie active après la formation;
- 3) enfin, d'étudier les possibilités d'établir des contacts réguliers entre les centres des différents pays, notamment en matière de documentation et de programmes d'enseignement - en d'autres termes, il s'agit ici d'étudier les perspectives d'une coopération fructueuse et féconde dans ce domaine, entre les pays de la région.

Au demeurant, les deux colloques précités avaient déjà déblayé le terrain et les conclusions auxquelles ils ont abouti doivent être revues dans le but de trouver des solutions pratiques, autrement dit, il nous faut aujourd'hui dépasser le stade de simples constatations et aboutir à une mise en oeuvre de solutions pratiques et concrètes.

Bien entendu, nous n'aurons pas la prétention d'avoir tout dit, ni d'avoir trouvé toutes les solutions adéquates, après notre séminaire. Ce qui, à notre avis, est important, c'est la volonté confirmée des uns et des autres, de faire de nos jeunes les véritables moteurs de Développement National, et au sortir de ce séminaire, elle doit se traduire en actes.

Aussi pour ce faire, il nous faut dégager les données essentielles à partir desquelles on doit situer le problème de l'insertion des jeunes dans la production, après leur formation.

II - La Problématique de l'intégration des Jeunes dans le Processus du Développement

"Toute théorie économique, aussi séduisante soit-elle ne peut être appliquée avec bonheur sans une formation préalable des hommes, car le Développement est étroitement lié au système éducatif et, il ne peut exister de développement économique sans le support d'hommes capables et responsables".

A partir de ce postulat, il n'est donc pas possible d'analyser la situation de nos jeunes -leurs problèmes et leurs aspirations- dans le processus du développement, sans se référer aux premières années de l'Indépendance.

En effet, en 1961, les Ministres de l'Education des Pays Africains, réunis à Addis-Abéba, avaient fixé comme objectif une scolarisation totale dans le primaire pour l'horizon 1980 estimant que la "modernisation des hommes" sera un facteur déterminant dans la lutte contre le sous-développement.

Depuis cette date, des sommes très importantes ont été consacrées à cet objectif. Dans certains pays, on a investi jusqu'à 35% du budget national.

Pourtant, malgré tous ces efforts, le problème n'est pas résolu et le sous-développement est toujours là, mieux, l'écart entre pays développés et pays sous-développés s'accroît.

Comme le dit. A.Gunder Franck, on assiste, dans certaines régions du globe, au "développement du sous-développement".

La question est alors de savoir pourquoi cette situation et comment faire pour s'en sortir.

L'analyse des différents échecs enregistrés dans la quasi-totalité de nos pays révèle les insuffisances du système qui a été mis en place au lendemain de l'indépendance et qui, parce que trop conforme au système de l'ancienne métropole, n'a pas pu répondre aux attentes placées en lui, ni aux besoins socio-économiques de nos jeunes nations.

L'inadéquation des programmes d'enseignement, calqués sur ceux de l'ancienne puissance coloniale a eu pour effet de former des jeunes dont l'intégration dans les circuits économiques pose de sérieux problèmes aux gouvernements en place.

Au niveau des jeunes, elle se manifeste sous diverses formes dont :

- un comportement et un modèle de consommation importés,
- une accélération du phénomène de l'exode rural, vidant nos campagnes de leur main d'oeuvre et venant déverser sur les villes des jeunes qui, la plupart du temps, sont sans qualification aucune et qui, puisqu'ayant été à l'école répugnent à accomplir des travaux manuels.
- une diffusion de modèles culturels occidentaux au détriment d'une authenticité et d'un enracinement dans les valeurs traditionnelles de civilisation etc ... etc ...

Bref une inadéquation du jeune à son milieu.

En conclusion tout pousse les jeunes à penser différemment du passé : l'urbanisation les incite à ne voir le milieu de bonheur possible qu'en ville; la formation scolaire reçue à n'envisager d'emploi que dans un bureau.

Formée à vivre au dessus des moyens qui seront disponibles au moment de son entrée dans la vie active, la Jeunesse se déracine au point de "se comporter en étranger" par rapport au milieu, de ne pas être concernée.

Dès lors, il y a un double divorce

- d'une part entre les objectifs de modernisation des hommes pour en faire des agents conscients du développement, et les résultats effectifs de l'Ecole,
- et d'autre^{part,} entre les aspirations des jeunes et les possibilités réelles d'insertion dans la production nationale qui leur sont offertes.

"Jusqu'ici, note A. Gruiziat, on plaçait dans l'école au sens large, l'espoir d'une double modernisation : celle des hommes et (de surcroît) celle de l'économie".

Malheureusement les résultats n'étaient pas toujours au rendez-vous. Et, il s'en est suivi au niveau des jeunes un état de demi abandon qui peut se révéler inquiétant, voire dangereux puisque propice à l'oisiveté et générateur de délinquance.

Or, les jeunes représentent plus de la moitié de nos populations, c'est-à-dire des potentialités immenses. Il est donc nécessaire de tenir compte de ce facteur dans l'élaboration des plans de développement.

III - Vers une stratégie nouvelle de la Formation des jeunes pour le Développement

Des considérations qui précèdent, il ressort que la formation des jeunes doit jouer un rôle prépondérant dans toute stratégie de développement.

Les systèmes d'éducation conventionnels, mis en place au lendemain de l'Indépendance, ne répondant pas aux besoins du Développement, les Gouvernements de nos différents pays ont tenté d'un côté, de les réformer et, de l'autre de les compléter par des systèmes non conventionnels, moins théoriques et plus ouverts sur la vie puisque dispensant des habiletés techniques, des savoir-faire etc ...

C'est ainsi que différentes formes de centres de formation des jeunes ont vu le jour. Partout, dans nos pays, on a assisté à une prolifération d'institutions de jeunesse qui ont pour noms centres d'éducation rurale, maisons familiales, foyers ruraux ou foyers des jeunes etc ... Dans tous les cas, les objectifs assignés à ces structures sont les mêmes.

D'une manière générale, il ne s'agit pas de substituer un système à un autre mais plutôt de lancer, malgré les réticences au changement des projets véritablement révolutionnaires pour compléter le système dit conventionnel.

Il faut donner aux jeunes une formation complémentaire qui les rende aptes à une meilleure production tant pour la Nation que pour eux-mêmes. Responsabiliser les jeunes, en faire des moteurs de développement, tels sont les mots d'ordre des responsables chargés de la formation dans ces centres.

S'il est vrai que la formation qu'on veut dispenser ne vise pas uniquement une accumulation encyclopédique de connaissances c'est-à-dire une simple juxtaposition de matières à étudier il est tout aussi indéniable qu'elle cherche avant tout à réconcilier le jeune avec son milieu.

Son but, c'est d'abord l'homme, son épanouissement physique, moral et intellectuel.

Le jeune est un rouage important de la société et comme tel il doit s'intégrer au contexte de la communauté pour pouvoir en être solidaire et responsable à la fois.

Les sociétés africaines ont toujours reposé sur un système d'équilibres nécessaires entre la fonction de chacun et l'intérêt de tous.

Et, si le développement est conçu comme l'épanouissement global d'un peuple, il ne peut que reposer sur l'affirmation des valeurs de civilisation de celui-ci.

Bien sûr, il n'est pas question de prôner un retour pur et simple à une formation traditionnelle et coutumière révolue. Ce serait ne pas tenir compte des changements intervenus dans la situation, ni de l'expérience des autres pays avec lesquels nous sommes désormais en relation permanente d'interaction. Il faut au contraire repenser l'héritage d'hier à la lumière des défis d'aujourd'hui.

La seule question ~~pertinente~~ qui se pose à nous aujourd'hui n'est plus celle d'un dilemme à trancher entre une continuation du système de formation hérité du colonisateur ou son abandon mais celle de trier les éléments de progrès que nous offrent les sociétés avancées pour ne leur emprunter que ce qui est conforme à nos choix de société et que nous sommes capables de prendre en charge et de développer par nous mêmes et pour nous mêmes.

Dès lors, l'établissement et le choix des programmes dans les centres de formation de la jeunesse doivent, tout en s'ouvrant aux apports extérieurs", s'appuyer sur les éléments actualisables des structures anciennes capables de renforcer le sentiment et l'action communautaires qui favorisent l'expression

pour le jeune de ses besoins et lui restituent sa responsabilité sociale".

Les colloques de Bamako et de Niamey, organisés par la CONFEJES en 1979 avaient abouti au constat que "la principale cause d'échec des politiques de jeunesse menées dans la plupart de nos pays a été leur manque d'intégration dans la planification générale du développement".

Donc, d'une manière générale la formation dispensée dans les centres d'éducation extra-scolaire doit tendre à compenser cette lacune.

Or, comme nous l'avons déjà dit dans la première partie de cet exposé les données ont fondamentalement évolué en ce sens que ce ne sera plus l'enseignement qui provoquera le développement mais désormais ce sont les programmes de développement qui définiront les programmes de formation.

Ici il s'agira, à partir des potentialités propres à chaque pays d'élaborer des projets de formation et de programmes où les actions à caractère économique occuperont une place de choix.

La démarche ainsi préconisée tend à former des jeunes profondément enracinés dans leur milieu et agents responsables et producteurs de développement.

Par ailleurs, le développement global de la communauté implique une participation populaire et plus particulièrement celle des jeunes qui constituent l'avenir de la Nation.

Et "construire l'avenir demeure la tâche essentielle des hommes du présent" a dit Gaston BERGER.

On ne saurait donc envisager des programmes de développement qui ne tiennent compte de ces considérations.

De même toute stratégie de développement qui ne serait pas soutenue par une volonté et une participation populaires est vouée à l'échec.

Notre vœu est de voir les jeunes jouer le rôle positif qu'on attend d'eux dans la bataille pour sortir du sous-développement et de la sorte, contribuer à l'émancipation et à la promotion de leur milieu.

Dans cette perspective, c'est chaque jeune qui est appelé à contribuer à l'élaboration de l'avenir.

Tout au plus nous demandons instamment qu'au cours des travaux de commissions, des propositions concrètes soient faites pour que l'intégration harmonieuse de la Jeunesse au processus du Développement soit enfin une réalité.

C O M M U N I C A T I O N S

COMMUNICATION N° 1

LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT AGRICOLE

DE KISARO

- COMMUNE BUYOGA - BYUMBA

Par Frère Wiene Jules

Le Centre donne uniquement une formation en agriculture et en élevage.

Il compte 200 jeunes qui travaillent à tour de rôle, une semaine sur trois.

Le but est de continuer de suivre les jeunes dans leurs activités jusqu'au mariage.

Ils doivent consacrer le temps qu'ils passent chez eux à préparer leur fermette et leur maison.

Tous sont payés pour le travail effectué au Centre, de cette façon, ils peuvent se constituer un petit capital pour s'installer. Notre méthode culturale consiste d'abord à transformer un terrain en pente en terrasses horizontales. De cette façon l'érosion est empêchée définitivement et totalement.

Après deux ans les champs sont en état de production.

Les résultats sont si convaincants que les jeunes imitent spontanément cette méthode.

Tout notre temps libre est employé à des visites sur les collines. Sur place nous examinons avec les garçons et leurs parents la possibilité de suivre l'exemple du Centre.

Le travail que nous demandons aux jeunes est lourd. Ils sont payés à 10 F par heure. Les demandes /^{d'inscription} sont abondantes et surpassent nos moyens, mais nous ne refusons personne.

Sur le terrain qui nous reste (encore 20 ha) nous avons le projet de construire des fermettes de stage pour pouvoir suivre plus longtemps et plus efficacement les jeunes avant qu'ils s'engagent définitivement à l'agriculture sur leur colline.

COMMUNICATION N° 2

OPERATION CENTRE ARTISANAL RURAL - RWANDA

O.C.A.R.R. BUTARE

Par Ines Carignano.

NATURE : Association sans but lucratif

Organisme non-gouvernemental

OBJECTIFS : - former des jeunes artisans spécialistes dans les métiers suivants :

- maçonnerie - menuiserie, tressage etc ...

en leur dispensant des habiletés techniques, dans le cadre d'une réelle promotion du milieu.

- Les aider à s'organiser en coopératives de production.

FONCTIONNEMENT : L'opération est dirigée par un Conseil de direction de 6 membres dont seule la présidence est étrangère.

MOYENS : L'opération est financée par un Comité de Turin et pour certaines réalisations par le C.E.E.

• L'encadrement est rwandais

• Les Centres de formation sont au nombre de 7 dont un destiné aux jeunes filles.

• Pour ce dernier, il y a des difficultés d'ordre parental (autorisation) et des problèmes d'alphabétisation.

NOTA : - Il n'ya ni internat, ni diplômes délivrés.

- La formation est essentiellement pratique et s'adresse à des garçons et filles de 15 - 16 ans.

COMMUNICATION N°3

LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'A.J.E.P.O.

Par Munyanshongore P. Célestin

J'ai conçu l'idée de former des jeunes ouvriers depuis juin 1970, deux ans après mes études techniques en Allemagne Fédérale. La mise en application de ce projet a commencé au sein de la R.T.P. (ONATRA COM) le 4 avril 1972, lorsque je lançais le projet de former des chauffeurs-mécaniciens pour les services de l'Etat.

Les premiers éléments de l'école de chauffeurs-mécaniciens dont j'étais chargé, au sein de la R.T.P. terminaient leur apprentissage le 30 avril 1973 au nombre de 38. Actuellement, ces jeunes exercent la profession dans différents services publics et privés grâce à la formation professionnelle acquise.

Après mes fonctions de sous-Préfet au Ministère de l'Intérieur, j'ai repris mon projet et créé ainsi un Centre Urbain de Formation et de Spécialisation Professionnelle en mai 1977. J'ai débuté avec 11 candidats mécaniciens et la formation durait 4 à 6 mois.

Depuis mai 1977 jusqu'au 15 août 1979, le Centre compte 4 promotions comprenant 70 jeunes mécaniciens plus une promotion de 10 personnes préparées par le Centre en code de la route. En tout, le Centre a formé 80 éléments jusqu'au 15 août 1979.

Beaucoup de ces jeunes travaillent dans différents services publics et privés en qualité de chauffeurs-mécaniciens ou chauffeurs seulement.

S'agissant de la formation pratique dans les garages : nous avons pour l'année 1980 à partir du 15 août pour une durée de 3 mois, 30 stagiaires placés dans les garages tant publics que privés par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

S'agissant de la formation technique (période 79 - 80) nous avons en formation :

- 37 élèves en cycle préparatoire pour une durée de 9 mois.
- 38 élèves en section mécanique-automobile, pour une durée de 9 mois.
- 22 élèves en section d'électricité-mécanique pour une durée de 15 mois.

L'AJEPO a pour but :

- la formation professionnelle et technique des jeunes
- ~~la spécialisation et le perfectionnement~~ des connaissances professionnelles et techniques des agents.
- aider et stimuler, en collaboration avec les autorités compétentes, les agents spécialisés formés par l'AJEPO à se grouper dans des Sociétés coopératives.

Des conditions d'admission :

Pour être admis au Centre, il faut :

- être âgé entre 16 et 17 ans pour les jeunes qui commencent en cycle préparatoire;
- entre 18 et 21 ans pour ceux qui commencent en section mécanique-automobile;
- entre 18 et 21 ans également pour les jeunes gens qui commencent en section d'électricité-mécanique;
- être célibataire;
- avoir terminé la 6ème primaire pour ceux qui commencent en cycle préparatoire et en section mécanique-automobile;
- avoir terminé 3 ans du cycle secondaire au moins pour ceux qui commencent en section d'électricité-mécanique;
- pouvoir payer les frais d'apprentissage ~~par trimestre~~;
- réussir le test;
- être de bonne conduite;
- fournir des attestations communales;
- présenter une attestation d'études faites;
- fournir un certificat médical;
- accepter les règlements du Centre.

Le Centre compte pour le moment 3 sections à savoir :

1. La section préparatoire
2. La section mécanique-automobile
3. La section d'électricité-mécanique.

Il reste à démarrer si les conditions le permettent, la section de formation des chauffeurs et la section de mécanique-soudure.

Fonctionnement

1. Toutes les demandes se font début juin. Et chaque personne intéressée apporte personnellement sa demande au Directeur du Centre.
2. Les inscriptions se font début août et conditionnent les frais de scolarité.
3. La période de formation commence avec le mois de septembre.

4. Les vacances commencent début juillet et^{se} terminent avec le mois d'août pour les élèves uniquement.

Des difficultés rencontrées

Comme tous projets qui commencent, le Centre a beaucoup de difficultés financières pour pourvoir à ses besoins et surmonter les difficultés tel que : construction d'un atelier d'apprentissage, et des locaux pour des cours théoriques, achat de matériel didactique, pouvoir payer lui même le personnel enseignant et de Bureau, assurances, etc ...

Concernant l'assurance, vols et dégâts

Vu la difficulté majeure ^{due aux} fonds insuffisants, le Centre n'est pas à mesure d'assurer les jeunes dans les garages contre les accidents et ne peut non plus ^{les} garantir contre les dégâts et vols. Les jeunes sont strictement tenus au règlement des établissements où ils sont placés.

Souhaits

Nous demandons au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi de bien vouloir accorder à notre personnel enseignant des possibilités d'aller ou de faire un voyage d'études à l'étranger dans le but de perfectionner leurs connaissances professionnelles et de pouvoir entrer en contact avec d'autres organisations professionnelles analogues. En outre, plusieurs agents des services publics et privés ayant exprimé le désir de suivre l'un ou l'autre cours dispensé au Centre, nous aimerions que leurs employeurs puissent les libérer en vue de se perfectionner et de raviver leurs connaissances.

Enfin, le Centre est disposé à prêter ses services aux entreprises professionnelles qui désireraient perfectionner leurs employés au sein même de l'entreprise. Nous serions heureux si le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi pouvait porter à la connaissance des employeurs cette possibilité de formation permanente de nature à améliorer continuellement l'efficacité de leur personnel.

Dans l'avenir :

Le Centre compte créer des Associations coopératives avec les jeunes formés par le Centre, qui n'auraient pas eu la chance de se faire embaucher. Les associations envisagées sont par exemple : réparation de motos ^{de} vélos ; vente de pièces de rechanges ; entretien de véhicules ; dépannage sur route ; réparation de matériel électrique. ^{Il compte} installer avec l'aide des bienfaiteurs des Centres de Formation Professionnelle dans d'autres Préfectures ou même dans les Communes, ceci pour être plus près des jeunes qui ne peuvent atteindre le Centre de l'AJEPO à KIGALI.

.../...

COMMUNICATION N° 4

COMMUNICATION DU CENTRE DE FORMATION DE LA
JEUNESSE MBAZI

Par Twagiramungu Gaspard

1. NATURE : Centre de Formation de la Jeunesse.

2. OBJECTIF DU CENTRE : Former les jeunes garçons déscolarisés et non scolarisés dans le domaine technique.

3. FONCTIONNEMENT :

a) les cours dispensés :

- Forge
- Agri-Elevage
- Menuiserie
- Maçonnerie
- Education Civique
- Géographie
- Histoire
- Morale professionnelle
- Gestion des entreprises
- Economie
- Hygiène
- Sports
- Mouvement coopératif.

b) La durée de formation est de 2 ans

c) Régime : Externat

d) Conditions d'admission

- être âgé de 12 à 17 ans
- être apte
- Accepter la réglementation du minerval : 500 FRW/an

4. Les moyens disponibles

a) Le **Personnel Instructeur** est composé comme suit :

- 3 Menuisiers
- 1 Maçon
- 1 Forgeron (Directeur).

.../...

- b) les locaux : Des classes provisoires appartenaient au C.S.D.
Jusqu'à la construction des ateliers et classes du Centre.
- Fin de cette année (1980)
(financement : Ambassade des Etats-Unis d'Amérique).

c) Le matériel technique disposé au Centre

Menuiserie

Rabots

Scies St JOSEPH

Scies à dos

Vilebrequins

Double-mètres pliant en bois

Trusquins

Rapes

Serre-joints.

b) Forge : Meuleuses à main

Scies à métaux

Etaux d'ajusteur

Marteaux à frapper devant

Limes à métaux

c) Maçonnerie : Niveaux d'eau

Cordons de maçon

Truelles

Petites truelles.

II. Le matériel didactique :

- Registres

- Crayons

- Lattes

- Cahiers.

- d) Le terrain : Attendre le Conseil Communal de MBAZI afin de pouvoir apprendre à faire le croquis de la parcelle.

5. Intégration des jeunes dans le milieu.

Le Centre, en collaboration avec les Bourgmestres des Communes d'origine des jeunes dispose d'un atelier qui servira comme orécoopérative après leur formation.

DIFFICULTES :

Le manque de la matière première surtout en section menuiserie et forge.

- le manque d'outillage suffisant
- le manque de documentation
- le moyen de transport.

.../...

COMMUNICATION N° 5

EXPERIENCE RWANDAISE

Synthèse de la Communication sur l'expérience rwandaise en matière de formation de la jeunesse.

1. NATURE : Centres de Formation de la Jeunesse.

2. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Cette formation a pour but de préparer les jeunes à leur vie future et à les rendre productifs et utiles à leur pays.

- Elle dispense une formation à la fois personnelle et sociale en vue de rendre le jeune capable de se débrouiller en s'adaptant à son milieu tout en étant un agent de développement de ce même milieu.

3. FONCTIONNEMENT

a) Les cours dispensés : Ils portent généralement sur les domaines de formation suivants :

- Agri-élevage
- Artisanat : menuiserie, mécanique, soudure, forge, couture et cordonnerie
- Arts ménagers : vannerie, broderie
- Nutrition
- Hygiène et santé
- Secourisme
- Planning familial
- Formation socio-économique, civique, culturelle et sportive
- Etude du milieu : histoire et géographie.

REMARQUE : Chaque Centre de Formation est obligé d'adapter son enseignement au contexte socio-économique du milieu (rural ou urbain).

b) La durée de la formation : Le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'a pas imposé l'uniformisation des programmes et la durée de la formation. Cependant, il y a lieu de signaler que les Centres relevant directement du Ministère suivent un programme étalé sur 2 ans avec suppressions du système des vacances. Les institutions privées dispensent une formation allant de 3 mois à 3 ans.

c) Régime :

Le système d'externat nous a semblé convenir et comporter moins de charges que l'internat.

- Il permet de maintenir le jeune dans son milieu où il est appelé à vivre après la formation.

- Mis à part le repas de midi qui est accordé gratuitement aux jeunes, les frais d'équipement en dortoir et réfectoire n'existent pas sauf pour de rares cas isolés.

d) Conditions d'admission : Les Centres du Ministère tels que GACULIRO-SHYOGWE KABARE et KARAGO dispensent un enseignement gratuit.

Cependant, les Centres privés soutenus par le Ministère exigent une contribution financière des parents fixée en moyenne à 500 FRW par trimestre.

- L'âge de recrutement est pour le moment fixé de 15 à 17 ans.

- Chaque Centre est normalement tenu d'accueillir les jeunes descolarisés et non scolarisés.

N.B. : La capacité d'un Centre peut être un frein à l'admission d'un grand nombre de jeunes.

4. Moyens disponibles

a) Le personnel d'encadrement : il est en grande partie pris en charge par le Ministère. Cependant les collectivités locales, les promoteurs ou le Centre même arrivent à supporter un ou deux instructeurs.

b) Les locaux : la plupart sont construits par les jeunes en cours de formation et les autres sont généralement financés par les organismes internationaux.

c) Le matériel didactique : Les Centres relevant directement du Ministère reçoivent chaque année un équipement nécessaire dans les disciplines suivies. Les Centres privés se débrouillent mais de temps en temps quand le budget ministériel le permet une aide en matériel leur est accordée en tenant compte des priorités.

d) Le terrain : Il est donné par l'Etat, la Commune ou la Paroisse. Il sert pour l'aménagement des infrastructures d'accueil mais aussi pour le développement de l'agriculture et de l'élevage. Lorsque l'espace le permet, les jeunes du Centre peuvent déjà s'associer en pré-coopérative.

e) Les finances : Chaque Centre doit progressivement s'orienter vers l'auto-financement et disposer d'un compte dans une Banque. Quelques centres l'ont.

Les jeunes doivent être initiés à la gestion de leurs produits.

5. Intégration des jeunes dans le milieu

- Il a été constaté que certains Centres n'ont pas de problème à caser leurs jeunes dans les secteurs de productions.

La mise sur pied d'un groupe de formateurs pour assurer le suivi des jeunes paraît comme un facteur de réussite de l'action formatrice dans un Centre. Cependant il est regrettable de signaler que cela se limite encore à quelques initiatives isolées.

N.B. : D'autres centres forment des jeunes, qui, malheureusement, sont incités à abandonner leur milieu pour chercher des emplois ailleurs. Cela résulte surtout de l'absence d'une politique visant à accorder à chaque jeune sortant un petit matériel d'équipement pour se caser dans la vie active.

De plus, le manque d'intérêt du milieu à participer à la vie du Centre est une attitude négative qui renforce le divorce du jeune avec son milieu.

CONCLUSION : Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est persuadé que le présent séminaire lui permettra de mettre sur pied une politique générale de formation de la Jeunesse dans les Centres ainsi que de son insertion dans son milieu.

COMMUNICATION N° 6

NOTE QUANT AUX ACTEURS DE TOUTE FORMATION

Par Yves DE GREEF.

I. Introduction

Sans doute, tous les centres de formation se rejoignent-ils dans le souci commun d'influer, de façon déterminante, sur les structures et rapports sociaux, sur le développement du pays.

Dans cette optique, la formation apparaît comme un des moyens, et non le but qu'un centre se choisit pour atteindre ses propres objectifs de développement de la région où il est implanté.

En élaborant une politique commune à tous les centres de formation de la jeunesse, c'est la construction d'un outil de société que l'on met en oeuvre.

De même en élaborant les principes de base de cette formation, commune à tous les centres tout en respectant la spécificité de chacun d'eux, ce sont autant de liens travaillant dans la même optique que l'on met en place.

Il n'en reste pas moins qu'il ne suffit pas de dire les choses pour qu'elles soient de qualité.

Cette exigence de qualité, portée par chacun d'entre nous; nous impose de trouver des moyens pour la réaliser.

Tel est le but de cette note concernant les équipes, pédagogiques et d'encadrement qui devront assurer l'ensemble du processus de formation, permettre sa réalisation et son évaluation.

II - Les "facteurs" de la formation

En fait, dans toute formation, trois "acteurs" devraient intervenir :

1. L'équipe pédagogique : dès la conception et jusqu'à l'évaluation de la formation.

2. L'équipe d'encadrement : assurant la pratique permanente de la formation, sa réflexion immédiate et travaillant dans le sens défini en équipe.

3. Le public.

A. Equipe pédagogique

a) Rôle : l'équipe pédagogique est celle qui "porte" le projet de formation. Elle définit un projet pédagogique dans ses finalités et ses méthodes, elle établit les lignes de force du programme de formation. Pour ce faire, elle doit tenir compte des données concrètes relevées sur le terrain tout en ce qui concerne le marché possible, que le public touché, et que le type (profil)

.../...

de "formés" que l'on souhaite. A cette fin,

- elle assure une réflexion large sur les domaines particuliers couverts par les formations ex : agriculture, menuiserie etc ...
- elle est garante de la philosophie et de la pédagogie ressortant de la politique commune à tous les centres de formation de la Jeunesse.
- elle conçoit, prépare et évalue l'ensemble de la formation et assure la cohérence entre les aspects de la formation.
- finalités, objectifs moyens, méthode
- formation + technique et générale + théorique et pratique.

b) Application :

Une fois élaboré, ce projet constituera la base de la formation du centre, son "offre" de formation. Celle-ci devra être discutée, voire négociée avec d'une part l'équipe d'encadrement d'autre part, le public (surtout quant il s'agit de groupe déjà constitué 10 - 15 personnes ensemble au centre). C'est sur cette base que définira "un contrat" de formation entre le centre et le public, en étant entendu qu'aucun de la finalité et des objectifs du centre ne pourra être accepté.

c) Composition : L'équipe pédagogique sera constituée

- du directeur du centre
- du ou des conseillers ayant la région du centre dans ses prérogatives.
- des fonctionnaires d'autres ministères travaillant dans cette même région à la formation de la jeunesse (pour ma part je poserai la question de l'exclusion des fonctionnaires de l'éducation nationale).
- d'un fonctionnaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

A l'exclusion de ce dernier membre, tous les membres seront donc issus de la région concernée.

La diversité et la confrontation d'opinions, l'expérience de pratiques différentes sont une source d'enrichissement pour le centre, pour la collectivité, et pour chacun.

L'équipe agit en collégialité : chacun de ses membres partage la responsabilité de la globalité de la formation.

3. Equipe d'encadrement

- a) Rôle :
- elle prépare, assume la pratique des différents moments de la formation définie dans le projet global réalisé par l'équipe pédagogique.
 - elle vise à l'articulation de la formation en un tout cohérent et veille à assurer l'évolution positive de la formation par la pratique de la formation elle même et par des moments d'évaluation (où en est-on par rapport aux objectifs).
 - En fin de formation, elle assure les reports vers l'équipe pédagogique.

b) Composition

L'équipe d'encadrement se compose :

- de tout le personnel du centre (directeur, formateurs et/ou instructeurs, autres ?);
- éventuellement, pour des problèmes précis, des spécialistes (ex: le médecin de la région, un expert etc ...);
- éventuellement de moniteurs ou d'instructeurs de centres voisins ayant les mêmes spécialités. Ce, épisodiquement et comme observateurs dans le cadre de la coopération inter-centres.

c) - Le public

Le public n'a pas la maîtrise de l'ensemble de la démarche mais il lui est possible après avoir acquis les premiers éléments de la formation, de compléter ou transformer la pratique de la formation sans qu'il ne puisse en transformer le projet.

Cette possibilité est donnée pour promouvoir au maximum l'esprit d'initiative, la créativité des participants.

Des moments précis dans la formation seront prévus à cette fin, pendant lesquels équipe d'encadrement et participants se rencontrent (par exemple des évaluations).

X

X

X

Ainsi espérons-nous mettre en oeuvre un moyen susceptible d'attester de la qualité des projets de formation des centres en vivant la cohérence de tous les éléments dont ils procèdent.

.../...

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS

STRENGTHENING OF THE
ECONOMIC AND SOCIAL
COMMISSION

COMMISSION N° 1

Politique générale des Centres de Formation Extra-Scolaire de la Jeunesse;

- 1.1 - Principes généraux
- 1.2 - Programmes de Formation
- 1.3 - Insertion des Jeunes dans les circuits de production après la formation.

COMMISSION N° 2

Coopération entre les états membres de la CEPGL dans le domaine de la formation de la jeunesse.

- 2-1 - Coopération interne
- 2-2 - Coopération tripartite.

.../...

COMMISSION N° 1

POLITIQUE GENERALE DES CENTRES DE FORMATION EXTRA-
SCOLAIRE DE LA JEUNESSE

1. KANYARUSHOKI Claver : Président
2. SHYIRAKERA Callixte : Rapporteur
3. NIYIGABA Vincent
4. GASAMAGERA Augustin
5. SIBOMANA René
6. WIEME Jules
7. CARIGNANO Ines
8. MUGEMANGANGO André
9. NYILIBAMBE Fébronie
10. NDAGIJIMANA Antoine
11. KAVANGE Léodomir
12. BAZARAMBA François
13. TWAGIRAMUNGU Gaspard
14. NIWEBASA Marie Thérèse
15. NSABIMANA Joseph
16. BALINDA Cléophas
17. MURENGERANTWALI Félicien
18. NDAHIMANA Isaïe
19. KALIMUNDA Joseph
20. HABINSHUTI Antoine
21. MULINDA Augustin
22. NTAWUHIGANAYO Athanase
23. RUSHIGAJIKI Jean
24. MUSABIMANA J.M.V.
25. RWIMIRA Déocratias.

COMMISSION N° 2

1. KALISA Emmanuel : Président
 2. KABENGA Fabien : Rapporteur
 3. NIYOKINDI Angès
 4. MUNYANSHONGORE P. Célestin
 5. NIRAGIRE Donatien
 6. NTAMBYALIRO Ernest
 7. USENGIYUMVA Herménégilde
 8. MINANI Timothée
 9. NZAMWITA Aloys
 10. KAREKEZI Epimaque
 11. MUKAKAMALI Colette.
-

La Commission N° 1 chargée d'étudier la politique générale des Centres de Formation extra-scolaire de la jeunesse a eu d'abord à mettre sur pied un bureau composé comme suit :

- Président : Monsieur KANYARUSHOKI Claver
- Rapporteur : Monsieur l'Abbé SHYIRAKERA Callixte

Après échanges de vues sur la méthode de travail et la circonscription du sujet à traiter qui comprend :

1. Principes généraux
2. Programme de Formation
3. Insertion des Jeunes dans les circuits de production après la formation,

La Commission,

CONSIDERANT que le problème de la jeunesse à encadrer reste toujours posé malgré l'existence de plusieurs institutions tant gouvernementales que non gouvernementales qui essayent d'y trouver des solutions,

CONVAINCU de la nécessité de concevoir les programmes de formation à partir des possibilités et des besoins locaux,

CONSIDERANT l'importance d'une politique commune pour l'encadrement de la jeunesse descolarisée et non scolarisée,

AYANT RETENU que la formation envisagée doit viser à préparer les jeunes à leur vie future, à les rendre productifs et utiles à eux-mêmes et à leur pays.

RECOMMANDE que soient retenus et appliqués les points suivants :

A/ Les Principes Directeurs de la Formation

- 1° Les structures de la Formation doivent s'approcher de la population en évitant au maximum de couper les jeunes de leur milieu de vie où ils devront travailler;
- 2° La formation devra être essentiellement pratique, sans toutefois minimiser l'importance de la théorie;
- 3° Elle devra désormais répondre aux besoins concrets des jeunes dans leur milieu et s'inspirera du plan communal de développement qui fait partie intégrante du plan national de développement et laisse une ouverture quant aux modes d'application;

- 4° Elle doit être dispensée autant que possible en langue nationale;
- 5° Elle devra être libérée le plus possible du caractère l'apparentant au système scolaire classique et n'envisagera pas un octroi de diplôme après la formation, mais une attestation de souvenir tout au plus;
- 6° Elle devra tenir nécessairement compte des possibilités locales, car elle devra s'y adapter et non avoir l'air d'un corps étranger dans son milieu;
- 7° Les programmes de formation, d'assistance matérielle et technique et les activités socio-économiques des jeunes devront être intégrées. Ceci implique une formation à caractère alterné (Centre - terrain ou atelier) pour permettre de confronter les connaissances acquises et la réalité, ainsi qu'un réajustement conséquent de la formation;
- 8° Elle devra enfin s'occuper davantage des non-scolarisés, étant donné que la réforme de l'enseignement retardera désormais le problème des descolarisés jusqu'à l'âge de 18 ans;
- 9° La formation sera de durée raisonnable pour permettre aux bénéficiaires d'acquérir le minimum d'habiletés nécessaires, mais ne visera pas à en faire des techniciens experts.

B. Le Recrutement

1. Principes de recrutement

- a) Tous les jeunes peuvent être recrutés sans considération de sexe et du niveau de scolarité atteint par les candidats, quitte à faire des groupes spéciaux selon que l'orientation exige ou pas un minimum de formation antérieure et des aptitudes propres à chaque sexe.
- b) Le recrutement sera opéré par une commission ad hoc constituée
 - du comité du centre
 - du responsable du centre
 - de l'encadreur local de la Jeunesse
 - des autorités administratives locales.
- c) Le groupe suivant la même formation doit être le plus homogène possible à l'arrivée quant au niveau intellectuel moyen. Il est recommandé, pour cela, de faire une distinction entre les analphabètes et les alphabètes lors de la constitution des équipes d'instruction.

- d) Le nombre de chaque contingent sera déterminé par la commission du Centre qui est composée par l'équipe d'encadrement et l'équipe pédagogique.

2. Méthodes de recrutement

- a) Grâce à la sensibilisation faite par l'encadreur de la jeunesse, les animateurs sociaux et les autorités locales, les jeunes seront orientés vers les centres de formation;
- b) La collaboration entre les différents départements ministériels sera toujours nécessaire pour l'animation, l'identification des jeunes compte tenu des possibilités locales;
- c) On fera le recrutement en tenant compte des secteurs d'origine des enfants pour faciliter l'insertion dans le milieu.

C. Programme de Formation

La commission a adopté les contenus des programmes proposés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le document de travail mis à sa disposition, après les avoir examinés et amendés, et recommande d'insister sur les principes suivants pour chaque groupe de thèmes de formation.

1. Agriculture et Elevage

- Etude écologique du lieu d'implantation du Centre;
- La théorie sera précédée de la pratique qui devra occuper la plus grande partie du temps consacré à la formation;
- La pratique de l'Agriculture et de l'Elevage sera faite au Centre et à domicile;
- L'insistance sera faite sur le Mariage de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Conservation et Protection du Sol.

2. Formation artisanale

Elle devra être centrée sur la pratique, tout en ne minimisant pas la théorie;

- Un programme de base commune sera donné à tous les Centres ainsi qu'une documentation concernant ce programme;
- Il faudra fournir du matériel technique et didactique suffisant qui sera acheté autant que possible par des techniciens en la matière;
- Il est important que l'on mette à la disposition des jeunes sortants du matériel de démarrage indispensable, sous forme de prêt.

3. Formation sociale

- L'insistance sera faite sur l'hygiène dans tous ses différents aspects;
- L'on ne négligera pas les principes de la Nutrition et la prévention de maladies;
- L'économie domestique dans le sens de la gestion des biens et des revenus de la Famille;
- Politique des naissances en insistant sur la paternité responsable;
- Valeurs culturelles de la Famille.

4. Formation générale

- Formation à l'esprit coopératif, grâce à l'institution d'une coopérative au Centre où les jeunes seraient appelés à participer à la gestion;
- Approfondir les valeurs socio-culturelles du pays;
- Conscientisation aux réalités économique-politiques de la nation;
- Formation physique, sportive et morale.

Considérant que la formation au centre doit éviter d'être calquée sur la structure classique et que par ailleurs un repos est profitable tant aux jeunes qu'à leurs instructeurs, la Commission propose le principe de trois périodes de congé d'une semaine chacune dont les modalités d'application seraient laissées au jugement des responsables de chaque Centre qui en informeraient néanmoins le Ministère.

Vu que les jeunes courent beaucoup de dangers au cours de la formation dispensée au Centre, la commission recommande au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer tous, les jeunes qu'il accepte dans les Centres de Formation.

D. Insertion des Jeunes dans le Milieu

La Commission, constatant que la formation s'est faite jusqu'à présent sans se préoccuper suffisamment du reclassement après la formation, Convaincue par ailleurs qu'une formation sans suivi crée beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résoud,

Considérant que les possibilités de réintégration des jeunes ne sont pas encore épuisées,

Compte tenu que certaines expériences ont été concluantes en cette matière,

Considérant enfin que le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'est pas le seul à s'occuper de la formation et de l'encadrement de la Jeunesse et qu'il n'est pas bien loti budgétairement.

RECOMMANDE :

- 1° - Que les jeunes soient suivis bien avant la fin de la formation, sur leurs collines pour préparer le reclassement;
- 2° - Que les jeunes sortants soient dotés d'un équipement nécessaire et que l'on suscite et soutienne des associations des jeunes à vocation coopérative;
- 3° - Qu'il soit créé un cadre de concertation tant au niveau local que national entre les planificateurs de l'emploi et les responsables de la formation de la jeunesse afin de programmer la formation en tenant compte des débouchés prévisibles;
- 4° - Qu'il y ait une plus grande concertation entre les différents départements ministériels et organismes non gouvernementaux qui s'occupent des jeunes;
- 5° - Que le Gouvernement favorise le développement des programmes à haute intensité de main d'oeuvre qui ont l'avantage d'offrir beaucoup d'emplois aux jeunes;
- 6° - D'établir une liaison fonctionnelle entre les structures de formation au Centre et celles sur le tas, notamment en matière de chantiers des jeunes;
- 7° - Que le Ministère de la Jeunesse et des Sports soit doté d'un budget suffisant pour l'exécution de ce vaste programme.

RAPPORT DE LA COMMISSION N° 2

Chargée d'étudier les possibilités de coopération entre les Etats de la C.E.P.G.L. dans le domaine de la Formation de la Jeunesse.

La Commission N° 2, chargée d'étudier les possibilités de coopération entre les Etats de la C.E.P.G.L. dans le domaine de la formation de la Jeunesse, à d'abord élu un bureau de séance composé comme suit :

Président : KALISA Emmanuel

Rapporteur : KABENGA Fabien

Ensuite la commission a pris connaissance de l'ordre du jour ci-après :

1e : Coopération interne

2e : Coopération inter-états.

Domaines

- Documentation

- Formation et échanges de formateurs
- Echanges entre différents centres
- Bourses de séjour (à voir avec la C.E.P.G.L.)

Après avoir discuté de la méthodologie à suivre la commission a émis les recommandations suivantes :

1. Coopération interne :

1) Domaine de la documentation :

- considérant que chaque Centre de Formation ne possède aucun moyen de communication avec les autres Centres;
- considérant que les Centres de Formation ont besoin de connaître d'autres centres et leurs programmes.

.../...

RECOMMANDE

- La Création d'une revue nationale consacrée aux problèmes d'éducation extra-scolaire pour les besoins d'information et de sensibilisation, des responsables de jeunesse et des jeunes eux-mêmes, aux actions de développement que ces derniers sont appelés à entreprendre. Chaque Centre devra se charger de fournir des documents le concernant : son programme, ses expériences, ses réalisations et son historique que le Ministère se chargera de publier.

2. Domaine de la formation et d'échanges de formateurs :

- Considérant que les instructeurs n'ont pas été initiés aux techniques de la maïeutique du développement et pédagogie de dispenser les connaissances,

- Considérant que les directeurs et les instructeurs ont besoin de connaître les nouvelles techniques favorisant la réorientation et l'adaptation des programmes, en cas de besoin,

- Considérant que le recrutement des Instructeurs touche parfois les anciens des CERAR dont le niveau technique et pratique n'est pas plus élevé que celui de ceux des Centres de Formation.

RECOMMANDE :

- a) Au Ministère de la Jeunesse et des Sports de former les instructeurs dans les matières ci-dessus avant de les affecter dans les centres;
- b) La poursuite des recyclages et des séminaires d'information et de formation destinée aux directeurs et aux instructeurs en fonction;
- c) La collaboration avec les autres départements ministériels intéressés et les organismes non gouvernementaux dans le domaine des échanges de formateurs compétents et d'information : MINEDUC, MINADEF, MINASOCOOP, etc ...
- d) Un niveau de recrutement des Instructeurs supérieur à celui des céraristes.

3. Domaine des échanges entre les différents Centres

- Considérant que les Centres qui ont la même vocation (mêmes objectifs, mêmes programmes) ne se connaissent pas pour pouvoir se rendre de visites dans le but de constater les progrès réalisés ou les lacunes éventuelles,

.../...

.....

- Considérant que les Centres ne disposent pas d'assez de moyens financiers pour réaliser pareils projets,
- Considérant que les jeunes, à l'issue de leur formation, n'arrivent pas facilement à s'intégrer dans les circuits de production,
- Considérant que les jeunes après leur formation sont appelés à promouvoir le développement de leur milieu.

RECOMMANDE :

- a) au Ministère de la Jeunesse et des Sports :
 - de se concerter avec le Ministère des Finances de l'Economie et du Commerce ainsi que les organismes de crédits dans le but de proposer la mise sur pied d'un fonds de crédit destiné au démarrage des entreprises collectives ou individuelles des jeunes, et de créer dans ses propres services un magasin général de matériel technique où les associations des jeunes pourraient s'approvisionner à des prix abordables;
 - d'entamer des négociations avec les organismes spécialisés pour trouver une solution au problème de transport et d'écoulement des produits des groupements socio-économiques des jeunes;
 - de soutenir matériellement et financièrement les projets et leur réalisation, ainsi que les visites intercentres qui puissent favoriser aussi les échanges de production.
- b) Au Ministère de l'Intérieur et à l'autorité qui le représente dans les communes d'aider davantage les activités socio-économiques des jeunes, facteur dynamique du développement.

2. Coopération Inter-Etats

Après analyse approfondie des questions inscrites à l'ordre du jour et malgré le manque d'information sur le programme d'aide à la jeunesse descolarisée et non scolarisée du Burundi et du Zaïre, la Commission a formulé les recommandations ci-après :

1) Domaine de la Formation, de la documentation et de l'information.

- Considérant l'importance de l'information et de la documentation dans la mise en oeuvre des programmes communs d'aide à la Jeunesse entre les pays membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs,
- Considérant la nécessité de mettre un accent particulier sur la diffusion de l'information et de la documentation en matière d'expériences de formation extra-scolaire tentées ou en voie de réali-

.../...

sation dans les différents pays membres de la C.E.P.G.L.,

- Considérant le manque d'encadreurs de base rompus dans la maïeutique du développement,
- Considérant la nécessité de procéder progressivement à la formation des formateurs,
- Considérant les préoccupations de la délégation rwandaise et des observateurs dans ce domaine,

RECOMMANDE :

- 1) La création au niveau de la C.E.P.G.L. d'un Centre Régional de Formation, d'Information et de Documentation qui s'occuperait de la formation des techniciens de haut niveau et où pourraient être traitées et classées toutes les études : rapports, conclusions de colloques, monographies, travaux d'experts, ouvrages intéressant la Jeunesse, travaux de recherches etc ... ;
Ce Centre serait aussi chargé de produire du matériel didactique et pédagogique;
- 2) La mise sur pied au sein dudit Centre d'un bulletin de liaison où serait inséré une partie spéciale consacrée aux activités d'éducation extra-scolaire menées dans les 3 pays;
- 3) L'organisation de colloques périodiques des responsables du Secteur Jeunesse au niveau de la C.E.P.G.L., précédés par des colloques nationaux pour mieux préparer les premiers, sur les moyens et méthodes d'information de masse en éducation extra-scolaire;
- 4) Le recrutement au niveau de chaque Etat d'experts en formation extra-scolaire, ressortissants des 3 pays avec l'aide de la C.E.P.G.L. pour encadrer les sessions de formation des formateurs : Instructeurs, encadreurs, animateurs etc ...
- 5) L'institution par la C.E.P.G.L. d'un stage annuel d'information, de recyclage et de perfectionnement des formateurs et des directeurs de programmes de jeunesse des différents Etats en relation avec le Centre Régional;
- 6) Au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Rwanda d'élaborer et de transmettre au Secrétariat Exécutifs de la C.E.P.G.L. les dossiers techniques relatifs à la Création du Centre Régional de Formation d'Information et de Documentation.

2) Domaine des échanges

- Considérant les difficultés des échanges en matière de jeunesse dans les pays de la Communauté.
- Considérant la nécessité et la richesse de ces rencontres :
Recommande.

- a) L'instauration des rencontres régionales des responsables de la Jeunesse au niveau national, des directeurs de programme de Jeunesse, des formateurs et des jeunes des mêmes milieux socio-professionnels (jeunes en formation, jeunes coopérateurs et artisans);
 - b) A la C.E.P.G.L. de mener des négociations avec les compagnies de transports et les Organismes de financement pour obtenir des facilités de déplacement en faveur des programmes de jeunesse.
 - c) L'accès des jeunes en cours ou après la formation dans toutes les unités de production installées sur le territoire de chacun de nos pays, pour leur permettre dans le cadre des stages d'acquérir d'autres expériences et de parfaire leurs connaissances.
 - d) L'organisation et la promotion des chantiers de jeunesse au niveau régional.
-

RAPPORT FINAL

Le présent rapport a été établi en vertu de la décision du Comité de la Commission de la Communauté Européenne de la Charbon et de l'Acier, prise le 22 mai 1950, sous le numéro 100-200/50.

Le Comité de la Commission de la Communauté Européenne de la Charbon et de l'Acier, a décidé, le 22 mai 1950, d'envoyer une mission d'enquête pour étudier les conditions de travail dans les mines de charbon de la Communauté.

La mission d'enquête a été composée de trois membres : M. J. VAN DER MEULEN, Président du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, et M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier.

RAPPORT FINAL

La mission d'enquête a été composée de trois membres : M. J. VAN DER MEULEN, Président du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, et M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier.

La mission d'enquête a été composée de trois membres : M. J. VAN DER MEULEN, Président du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, et M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier.

La mission d'enquête a été composée de trois membres : M. J. VAN DER MEULEN, Président du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, et M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier.

La mission d'enquête a été composée de trois membres : M. J. VAN DER MEULEN, Président du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier, et M. J. VAN DER MEULEN, Secrétaire Général du Comité de la Commission de la Charbon et de l'Acier.

RAPPORT FINAL

En application de la Résolution N° 80-001/CONFES/J relative aux programmes 1980, adoptés par la Xe session ordinaire de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française tenue à COTONOU les 25 et 26 janvier 1980,

Le Séminaire des Directeurs de Centre de Formation de la Jeunesse (Projet N° 15) s'est tenu, du 2 au 7 juin 1980, à KIGALI, République Rwandaise, avec la participation de 20 Directeurs de Centres de Formation de la Jeunesse et de 19 représentants d'autres départements ministériels et organismes spécialisés.

- La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Anastase NTEZILYAYO, Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports et s'est déroulée le Mardi 3 juin 1980, au Palais de la Jeunesse, en présence de Monsieur Antoine Diahère NDIAYE, Secrétaire Général Adjoint des Conférences Ministérielles de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française et Monsieur Yves DE GREEF, expert belge.

A cette occasion, deux allocutions ont été prononcées : l'une par Monsieur Anastase NTEZILYAYO et l'autre par Monsieur Antoine Diahère NDIAYE.

Pour diriger les travaux, les participants ont élu le bureau suivant :

- Président : Monsieur Anastase NTEZILYAYO (Rwanda)
- Rapporteur : Monsieur Yves DE GREEF (Belgique)

Dans son rapport introductif Monsieur Antoine Diahère NDIAYE a dégagé les objectifs assignés au Séminaire en insistant tout particulièrement sur la nécessité d'une insertion harmonieuse des jeunes au processus du développement. Pour ce faire, les stratégies de développement devront tenir compte des besoins et aspirations des jeunes qui doivent constituer un élément moteur pour leur propre promotion et celle du milieu où ils vivent. Par ailleurs le rapport a suggéré l'établissement d'une base de coopération au sein de la C.E.P.G.L.

Outre le rapport introductif du Secrétariat Technique Permanent, le Séminaire a entendu diverses communications sur :

- 1°) L'expérience du Centre de Perfectionnement Agricole de KISARO;
- 2°) L'opération centre artisanal rural-Rwanda
- 3°) Le Centre de Formation de la Jeunesse MBAZI

4°) Le Centre de Formation Professionnelle de l'AJEPO

5°) L'expérience rwandaise dans sa globalité

6°) Les acteurs de toute formation.

Ensuite les séminaristes ont adopté le principe de création de deux commissions :

- La première commission qui a eu à étudier la politique générale des Centres de Formation extra-scolaire de la Jeunesse,
- La seconde qui a eu à se consacrer à l'étude des possibilités de coopération d'une part au niveau national et d'autre part entre les Etats de la C.E.P.G.L. Chacune de ces commissions s'est dotée d'un président et d'un rapporteur.

Outre les recommandations particulières de chacune des commissions précitées et qui sont annexées au présent rapport le Séminaire a adopté les recommandations ci-après :

- Considérant que l'objectif premier de nos Gouvernements est le Développement global de nos sociétés;
- Considérant le poids démographique des jeunes;
- Considérant la nécessité impérieuse de tenir compte de l'importance des jeunes dans l'élaboration des stratégies de développement;
- Considérant que ce sont les programmes de développement qui doivent désormais déterminer les programmes de formation;
- Considérant que l'intégration des jeunes dans les circuits de la production nationale est une priorité.

Le Séminaire souhaite que soient mis en application :

1° la politique générale de formation définie dans le rapport de la commission n° 1 et qui concerne :

- A. Les principes directeurs de la formation
- B. Les principes et méthodes de recrutement
- C. Les programmes de formation
- D. L'insertion des jeunes dans le Milieu.

2° Les recommandations particulières en matière de coopération interne et inter-états contenues dans le rapport de la commission n° 2.

A cette fin, le séminaire souhaite également que toutes les mesures soient prises pour doter les instances responsables concernées des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Enfin, les séminaristes tiennent à remercier le Gouvernement Rwandais et le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'avoir ouvert, proposé et animer un large débat dans ces matières si importantes pour le développement de la nation rwandaise.

Le Séminaire.

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le Président,

Messieurs les Membres,

Voilà, comme vous le savez, au terme du Séminaire des Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse des Pays de la C.E.E., l'acte de la fin de la première session de l'Initiative qui a été prise par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays de l'Association Française, lors de sa séance de clôture, de programmer une telle opération multilatérale. L'absence de certains délégués, certes, n'a pas empêché la mise en œuvre de ce projet, car la présence de nombreux délégués de départements ministériels et d'organismes internationaux.

Si, au début, certains participants ont pu paraître quelque peu réservés quant à la réussite de notre séminaire, force nous est de reconnaître que les résultats auxquels nous avons abouti sont à la mesure des efforts que nous avons faits en cette rencontre.

En fait, à travers le thème principal, notre ambition était nettement :

CEREMONIE DE CLOTURE

Les travaux de la Conférence ont été marqués par une atmosphère de confiance et de coopération. Les échanges ont été riches et les conclusions, claires.

Sur les méthodes pédagogiques de l'enseignement de la Jeunesse, les participants ont pu constater la possibilité d'une coopération entre les différents pays de la région.

La formation des jeunes dans les circuits de production a été abordée au travers de différents domaines d'intervention dans le secteur non-conventionnel.

Ces objectifs précèdent les thèmes de séminaire et ont servi de base à la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays de l'Association Française, qui, dans sa session, a effectué d'efforts d'effort pour parvenir à cette mise en œuvre de la Jeunesse et des programmes éducatifs.

A cet effet, l'année 1979 a vu l'organisation de deux colloques à Paris et à Nancy - dont les recommandations ont été prises en compte. Favorable auprès des pays membres et notamment du Bénin à qui nous avons l'intention de le consacrer.

Monsieur le Secrétaire Général,

Honorables Délégués,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous voici arrivés au terme du Séminaire des Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse des Pays de la C.E. P.G.L. C'est le lieu de se féliciter de l'initiative qui a été prise par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française, lors de sa Xe session de Cotonou, de programmer une telle opération qui, malgré l'absence de certains délégués, correspond bien à un besoin réel, comme en témoigne du reste la présence de nombreux délégués de départements ministériels et d'organismes internationaux.

Si, au départ certains participants ont pu paraître perplexes voire pessimistes quant à la réussite de notre séminaire force nous est de reconnaître que les résultats auxquels nous avons abouti sont à la mesure des espoirs que nous placions en cette rencontre.

En fait, à travers le thème principal, notre ambition était notamment :

- de favoriser les échanges entre responsables du secteur extra-scolaire des Pays des Grands Lacs - échanges portant sur les expériences propres à chacun, sur les méthodes pédagogiques de formation utilisées par les uns et les autres;
- d'étudier les possibilités réelles de coopération entre ces pays dans le domaine de la formation des jeunes en vue d'une action concertée pour une intégration effective des jeunes dans les circuits de production;
- d'établir un inventaire des différents domaines d'intervention dans le secteur non-conventionnel.

Ces objectifs procèdent des liens de solidarité existant au sein de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française qui, depuis sa création, s'efforce d'aider les pays membres à mettre en place des politiques de jeunesse et des programmes adéquats.

A cet effet, l'année 1979 a vu l'organisation de deux colloques l'un à Banako et l'autre à Niamey - dont les recommandations ont trouvé un écho favorable auprès des pays membres et notamment du Rwanda à qui nous devons l'initiative de ce séminaire.

La présence parmi nous d'institutions spécialisées telles que la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, dénote si besoin est, l'importance et l'acuité des problèmes débattus tout au long de ce séminaire.

En effet, si l'on considère le poids démographique des jeunes dans nos pays, il est important de tenir compte des aspirations légitimes de ces derniers dans l'élaboration de toute stratégie de développement.

Au reste, en créant les Centres de Formation des Jeunes, le Gouvernement du Rwanda a confirmé son option de voir les jeunes s'intégrer harmonieusement dans le processus de Développement National.

Je suis persuadé qu'à partir des recommandations pertinentes issues de ce séminaire les responsables des Centres de Formation de la Jeunesse que vous êtes, pourront maîtriser davantage les problèmes difficiles de l'insertion des jeunes dans les circuits de production.

En proposant une plate-forme de Coopération entre les pays membres de la C.E.P.G.L., vous avez posé une pierre importante dans la construction de la solidarité des pays de la CONFEJES.

Monsieur le Secrétaire Général, vous voudrez bien être notre interprète auprès du Gouvernement et du peuple rwandais pour la qualité de l'accueil chaleureux, et des soins attentifs dont nous avons été l'objet durant tout notre séjour dans votre beau pays.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué au succès de ce Séminaire en particulier au Secrétariat qui, alliant efficacité et rapidité, aura permis à l'ensemble des participants de disposer des documents de travail nécessaires et au moment opportun.

Enfin, je forme le vœu que les propositions d'actions en direction des jeunes, issues de cette rencontre, trouvent un écho favorable auprès de ceux-là dont l'avenir nous préoccupe aujourd'hui, je veux parler des jeunes - avenir de la nation et espoir du monde de demain.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE

Du Séminaire des Directeurs des Centres de Formation
des Pays de la C.E.P.G.L.

- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du Secrétariat Technique Permanent,
- Messieurs les Délégués,
- Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports qui m'a fait l'honneur de le représenter à ce Séminaire des Directeurs des Centres de Formation de la C.E.P.G.L. m'a prié de porter à votre connaissance qu'il vous remercie du travail que vous avez fait au cours de cette semaine malgré les imperfections que vous avez sans doute constatés dans l'organisation de ce séminaire. Elles relèvent du peu de moyens dont nous disposons encore aujourd'hui même si la formation et l'encadrement de la jeunesse sont une des priorités de notre plan national de développement. Cela, nous ne cessons de le souligner et il est heureux que ce point ait attiré l'attention des séminaristes qui l'ont fait figurer parmi la liste des recommandations faites au Gouvernement à l'issue de ce Séminaire.

- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du Secrétariat Technique Permanent,
- Messieurs les Délégués,
- Mesdames,
- Mesdemoiselles,
- Messieurs,

Le problème de formation de la Jeunesse est si complexe qu'un séminaire aussi court ne pouvait en cerner tous les aspects; néanmoins il a apporté une contribution importante à la recherche d'une meilleure intégration de la Jeunesse au développement des pays intéressés en confrontant les différentes stratégies utilisées soit par l'Etat, soit par les Organismes non gouvernementaux.

La jeunesse, élément dynamique et mobilisateur de toute population, ne peut ne pas requérir le souci de tous et surtout une formation bien planifiée, coordonnée et adaptée au milieu d'insertion dans la société. Ne nous appelle-t-elle pas au secours lorsqu'elle prend l'initiative de se grouper ^{en} pré-coopérative pour mettre en valeur les possibilités économiques à sa portée ? Il est donc grand temps de sortir chacun de sa coquille pour nous concerter et donner à la jeune génération non plus ce que nous pensons être son besoin mais ce qu'elle veut réellement et dont elle a les moyens.

Les conclusions et recommandations que nous venons d'adopter ensemble font ressortir l'aspect de la formation en fonction des possibilités d'accueil du milieu; en effet, l'intervention de formateurs qui ne tiendraient pas compte de ce facteur risquerait de continuer dans l'optique de la formation formelle qui caractérise les systèmes d'enseignement en vigueur dans beaucoup de pays africains et qui aboutit au déracinement des jeunes c'est ainsi que la préparation des chantiers de reclassement pendant la formation et un suivi ponctuel de chaque groupe issu d'un centre de formation seront, je ne permets d'insister, l'essentiel de nos plus profondes préoccupations.

Pour ce faire une planification commune est nécessaire et voit aujourd'hui ses premiers jallons. Par ailleurs la diversité de nos milieux naturels obligera chaque centre à élaborer son programme en fonction de réalités locales et des exigences des plans communaux et régionaux de développement.

Messieurs les Directeurs des Centres de Formation, vous venez, pendant ces cinq jours que nous venons de passer ensemble, de vous pencher sur tous ces problèmes qui vous sont communs et avez arrêté une stratégie commune de les affronter. Il reste à passer à l'action et à mettre en pratique les décisions prises par le présent séminaire. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports vous promet une assistance dans toutes vos initiatives et vous adresse à mettre sur pied le programme particulier de chaque Centre. Je n'oublierai pas de vous rappeler que vos institutions fonctionnent au sein d'un ensemble de services communaux qui peuvent et doivent prêter leur concours à vos activités tels les ~~les~~ **agronomes, les vétérinaires, les encadreurs des coopératives, les services sociaux et de santé, et tant d'autres** qui, dans le contexte de la nouvelle planification doivent nécessairement intervenir au niveau de la formation et du suivi.

Je ne terminerai pas sans adresser encore une fois nos meilleurs remerciements au Secrétariat Technique Permanent de la CONFETES et à la Belgique qui ont bien voulu nous assister techniquement et financièrement pour l'organisation du présent Séminaire. Mes remerciements vont également aux départements ministériels qui nous ont envoyé des techniciens dont le concours a été très apprécié.

La franche collaboration qui anime ce Séminaire continuera à nous unir dans la recherche d'une voie commune et d'une solution globale pour l'avenir de nos pays.

Je vous remercie et vous souhaite un bon voyage.